

Les Déterminants Du Faible Niveau De Raccordement Des Ménages De Grand Campement Au Réseau Public D'eau Potable (Koumassi, Abidjan)

KOUKOUIGNON Wilfried Gautier

Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny(Côte d'Ivoire)

RÉSUMÉ:

L'objectif de la présente étude est d'analyser les déterminants du faible niveau de raccordement au réseau public d'eau potable des résidents de Grand Campement.

La méthode de collecte de données s'est basée sur la recherche documentaire, sur l'administration d'un questionnaire aux chefs de ménage qui ont recouru quotidiennement aux offres alternatives d'accès à l'eau du réseau public et un entretien semi-structuré aussi bien avec les responsables de l'ONEP en charge des branchements sociaux que la chefferie de l'espace d'étude.

Les données collectées ont été traitées à l'aide des logiciels Microsoft Word et Sphinx Plus v.4.5 pour la construction des tableaux et graphiques. Par ailleurs, les logiciels ArcGis 10.2.1 et Adobe Illustrator CS a été utile à la réalisation de la carte de la présentation de l'espace d'étude.

L'étude révèle que le faible niveau de possession des branchements domiciliaires d'eau des ménages de Grand Campement résulte d'abord de leur précarité financière associée à un profil social défavorable aux bénéfices d'actions sociales de généralisation de l'accès à l'eau. Ensuite, les prestations de service de la structure en charge de l'eau restent très décriées. Enfin, les offres alternatives du service se particularisent par une accessibilité meilleure.

MOTS-CLÉS: Abidjan, Grand Campement, déterminants, non-raccordement, réseau public d'eau

THE DETERMINANTS OF THE LOW LEVEL OF CONNECTION OF HOUSEHOLDS TO THE PUBLIC DRINKING WATER NETWORK IN GRAND CAMPEMENT (KOU MASSI, ABIDJAN)

ABSTRACT

The objective of this study is to analyze the determinants of the low level of connection to the public drinking water system of the residents of Grand Campement.

The data collection method was based on the literature search, on the administration of a questionnaire to heads of households using daily alternative water supply from the public network and a semi-informal interview structured with the ONEP managers in charge of social connections as well as the head of the study space.

The data collected were processed using Microsoft Word and Sphinx Plus v.4.5 software for the construction of tables and graphs. In addition, the ArcGis 10.2.1 and Adobe Illustrator CS software was useful in creating the map of the presentation of the study space.

The study reveals that the low level of ownership of the residential water connections of households in Grand Campement is primarily the result of their financial insecurity associated with a social profile unfavourable to the benefits of social actions to generalize access to water. Then, the alternative offers of the service are particularized by better accessibility. Finally, the services provided by the structure in charge of water are still highly criticized.

Keywords: Abidjan, Grand Campement, determinants, non-connection, public water network.

Date of Submission: 04-08-2021

Date of Acceptance: 17-08-2021

I. INTRODUCTION

L'eau est une ressource essentielle à la vie, à la santé et à la dignité de tous les êtres humains (WWDR, 2019, p. 39). L'eau qualifiée de potable a toujours été au centre des actions de la communauté internationale pour la réalisation d'un développement durable (K. J. Sackou et al., 2010, p. 8; D. D. Tekam et al., 2019, p.2). Ainsi, l'accès à un approvisionnement sûr et fiable en eau potable fut reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies comme un droit fondamental de l'homme en sa résolution 64/292 du 28 juillet 2010. A cet effet, la cible 7 C des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avait pour mission de réduire de moitié, de 2000 à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base. Succédant aux OMD, les Objectifs du Développement

Durable (ODD) en sa cible 6.1 poursuivent le défi pour « un accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable de 2015 à 2030 ».

L'universalisation de l'accès à l'eau potable constitue toujours un défi majeur dans les pays en développement (R. de Bercegol et A. Desfeux, 2011, p.1) et surtout en Afrique où la part des citoyens s'est accrue passant de 14% en 1950 à 40% en 2018 (A. M. Sène, 2018, p.14). En Afrique subsaharienne, environ 60% des citoyens résident dans les quartiers précaires (A. Badiane, 2017, p. 2). Cette frange de la population des établissements informels éprouve surtout des difficultés à accéder aux services élémentaires, dont l'eau potable (UN Water, 2019, p. 108). Conscient des enjeux de l'accès à l'eau pour les espaces formels comme informels des établissements humains, l'État de Côte d'Ivoire aidé de ses partenaires au développement (AFD, Banque mondiale, Koica, Jica...) a engagé des actions de développement pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations résidentes dans les établissements informels de la métropole ivoirienne Abidjan (le Projet URBIS, Projet d'Urgence d'Infrastructures Urbaines, le Projet d'Aménagement des quartiers Restructurés d'Abidjan, le Projet Eau Potable pour Tous). À cet égard, une politique de branchement subventionné destiné aux ménages économiquement faibles institué depuis le Programme National d'Hydraulique Humaine de 1973 a toujours été maintenue (BNETD, 2015, p.15-16). La souplesse financière des conditions d'accès voit le coût du branchement-abonnement normal passé de 167 000 FCFA à 10 000 FCFA pour un nouveau souscripteur et de 28 443 FCFA à 19 046 FCFA pour le réabonnement des anciens bénéficiaires. En outre, une tranche sociale de 18 m³ à 234 FCFA fut mise en place dans la tarification de l'eau à l'intention des catégories modestes. Par ailleurs, le renforcement du linéaire réseau d'eau y est inscrit. Ainsi, ces programmes visent à améliorer le niveau d'accès à l'eau et de réduire les risques de maladies hydriques.

Grand-Campement, un des établissements informels de la commune de Koumassi restructurés en 1992, a toujours été au centre de la politique sociale de l'accès à l'eau potable. À l'instar des autres quartiers informels, il a bénéficié des opérations d'octroi de branchements subventionnés dont au profit des familles vulnérables afin de leur garantir un meilleur accès à l'eau potable du district d'Abidjan. Au-delà de la non-durabilité du maintien des compteurs subventionnés dans certains ménages de ces espaces informels (M. N. Zouhon Lou, 2016, p. 234), ces initiatives demeurent toujours continues. Pour preuve, Grand Campement bénéficie actuellement (la période 2021-2022) de l'opération de branchements sociaux conduite par l'Office National de l'Eau potable et financée par l'agence coréenne de coopération internationale au profit de 13 000 familles de Grand Campement. Son linéaire réseau d'eau de 22 km (SODECI, 2020) connaîtra une extension afin d'être à 35 km.

Malgré toutes ces actions des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, un faible taux de raccordement au réseau d'eau s'observe. En effet, les 43 478 ménages de Grand Campement sont desservis par 1 239 branchements actifs au réseau d'eau géré par la SODECI, dont 991 compteurs subventionnés sur un parc de 4 000 branchements existant, soit 2,8% des ménages raccordés (SODECI, 2020). Ainsi, 97,2% des ménages accèdent à l'eau du réseau par des pratiques non conventionnelles comme l'achat au détail de l'eau, le branchement clandestin et le partage du compteur d'eau.

En clair, pourquoi les ménages de Grand Campement sont-ils toujours faiblement raccordés au réseau public d'eau?

Cet article a pour objectif d'analyser les déterminants du faible niveau de raccordement au réseau public d'eau potable des résidents de Grand Campement.

II. MÉTHODOLOGIE

1 Présentation de la zone d'étude

Grand-Campement est le plus grand établissement informel de la commune de Koumassi où il s'étend sur un espace de 1 103 403 m². D'une morphologie en presqu'île, Grand-Campement est limité au Nord par la cité Abri 2000 et le quartier Akromiabila, à l'Ouest par la Cité Pangolin et Bia Sud, et bordé à l'Est comme au Sud par la lagune Ébrié. Ce quartier abritant 84 430 habitants en 2014 (INS, 2014) se subdivise en seize secteurs : Léon fils, Alloumoukro, Dinacas, Rue 11, Baleine Bleu, Sans Lois, Au bleu, CD, Petit Génie, JLB, Démoli, Latin, Dragon, Espoir, Camps Agni, Bélier. La figure 1 présente sa localisation.

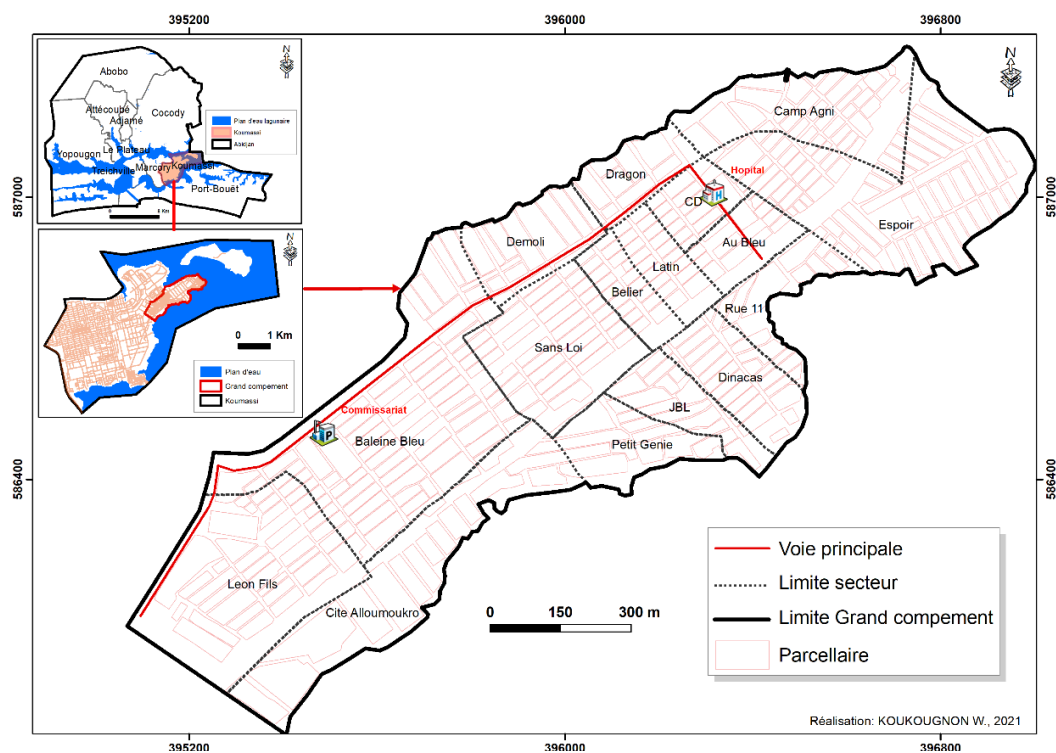


Figure 1 : Présentation de l'espace d'étude

1.2 Technique de collecte des données

La méthodologie adoptée pour l'étude a allié recherche documentaire et enquête de terrain. La recherche documentaire a porté sur la consultation de travaux scientifiques et de rapports d'étude relatifs aux établissements informels ainsi que l'accès des ménages vulnérables au service public d'eau. Cette documentation a permis d'appréhender les enjeux de l'accès à l'eau dans les quartiers précaires. Par ailleurs, des données démographiques de Grand-Campement ont été collectées à l'Institut National de la Statistique (INS-RGPH 1998 et 2014).

Quant à l'enquête de terrain, elle a porté sur des entretiens et l'administration d'un questionnaire aux ménages du 2 au 30 mai 2021. À cet effet, un entretien semi-structuré a été effectué avec la chefferie centrale de Gand Campement. La rencontre a porté sur les obstacles au raccordement au réseau d'eau de leurs résidents. Les échanges avec le responsable de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) en charge des branchements sociaux ont permis de cerner les conditions d'accès aux branchements subventionnés et les opérations en cours dans le district d'Abidjan. Un questionnaire fut administré à un échantillon de 144 ménages recourant principalement aux pratiques non conventionnelles d'accès à l'eau du réseau public. En effet, faute d'informations sociodémographiques sur chacun des 16 secteurs de l'espace d'étude à l'Institut National de Statistique (INS), le questionnaire a été adressé à 9 ménages par secteur dont trois ont recouru à l'achat d'eau au détail, trois dépendant des branchements clandestins et trois accédant par la pratique du compteur d'eau partagé. Tous ont été choisis de manière aléatoire. Le questionnaire, adressé au chef du ménage ou son représentant, a porté sur leurs profils socio-économiques, les obstacles à leur connexion au réseau public et ses impacts sur leurs modes d'approvisionnement en eau.

1.3 Méthode d'analyse des données

Les données collectées ont subi une analyse descriptive et statistique grâce aux logiciels Microsoft Word, Sphinx Plus v.4.5 et au logiciel ArcGis 10.2.1. Le logiciel Sphinx Plus v.4.5 a permis respectivement à l'élaboration du masque de saisie, à la saisie des fiches d'enquêtes puis la production de tableaux.

Une analyse statistique simple de toutes les informations recueillies a permis de réaliser des fréquences des déterminants du faible niveau de raccordement suivant le mode de recours aux offres non conventionnelles d'accès à l'eau présentés dans les résultats. Une carte de la localisation de la zone d'étude a été réalisée à l'aide des logiciels ArcGis 10.2.1 et Adobe Illustrator CS.

Les résultats sont structurés en trois parties. La première évoque un profil socio-économique défavorable. Les insatisfactions des ménages de la qualité des prestations de services de la SODECI sont ensuite évoquées. Enfin, les conditions d'accès aux offres alternatives du service public d'eau sont avancées.

III. RÉSULTATS

Le faible niveau de raccordement des ménages de Grand Campement au réseau d'adduction d'eau potable résulte de la conjonction de plusieurs facteurs.

1 Un profil socio-économique et démographique des résidents défavorable

1.1-L'insécurité financière, un obstacle au raccordement au réseau public et au règlement des factures de consommation d'eau.

Les populations résidentes dans les établissements informels ont un pouvoir d'achat faible (Tableau 1).

Tableau 1: Répartition du niveau de revenu du chef de ménage

| Taille ménage | Effectif | Fréquence |
|---------------------|----------|-----------|
| Moins de 60 000FCFA | 73 | 50,7% |
| 60 001-100 000FCFA | 42 | 29,2% |
| 100 001-150 000FCFA | 23 | 16,0% |
| 150 001-200 000FCFA | 6 | 4,2% |
| TOTAL | 144 | 100% |

Source: Enquêtes de terrain, 2021

L'analyse du tableau 1 révèle que la moitié des chefs de ménage de Grand Campement (50,7%) ont un niveau de revenu mensuel en dessous du SMIG ivoirien (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) estimé à 60 000 FCFA. À côté de cette majorité, 29,2 % ont un revenu de 60 001 à 100 000 FCFA, 16 % perçoivent entre 100 001 et 150 000 FCFA et 4,2% disposent de 150 001 à 200 000 FCFA. Ainsi, plus le niveau de revenu croît moins les chefs de ménage en jouissent. Celui-ci est d'ailleurs lié aux activités professionnelles des chefs de ménages. Ces derniers exercent plus dans le secteur informel (commerce, artisanat, transport, activité libérale...). Outre la faiblesse du revenu, les chefs de ménage sont contrariés par l'irrégularité de celui-ci couplée à un manque d'épargne (Figure 2).

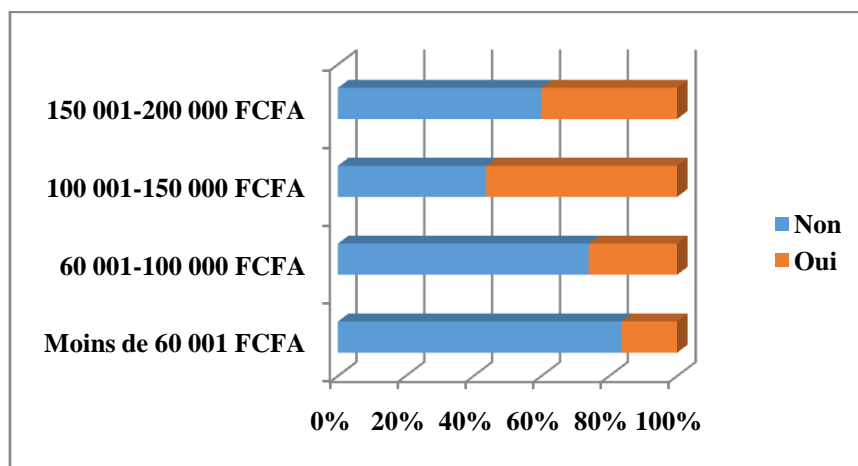


Figure 2: Distribution de la régularité des revenus mensuels des chefs de ménage (Nos enquêtes, 2021)

Les trois quarts des chefs de ménages interrogés ont un revenu irrégulier. Parmi les tranches de revenu, seules celles de 100 001 à 150 000 FCFA sont régulières pour 60% des bénéficiaires. Ainsi, cette précarité financière des résidents constitue un obstacle à leur capacité de se raccorder légalement au réseau public d'eau potable. En effet, le coût d'un raccordement normal de l'habitation suivi de la pose du compteur d'eau se chiffre à 1 673 386 FCFA payable en tranche unique. Ce coût jugé prohibitif par l'ensemble des chefs de ménages interrogés peut s'accroître lorsque l'habitation est très éloignée du lieu où le compteur est posé. En outre, pour le ménage bénéficiaire d'un branchement subventionné, le surcoût des extensions après le compteur d'eau (1 000-2 000 CFA/m) demeure une charge financière difficile à supporter pour le requérant. Cette situation résulte de la couverture limitée du linéaire réseau d'eau dans certains secteurs de Grand Campement.

Par ailleurs, la fragilité d'une disponibilité de ressources financières expose les chefs de ménage à une insolvabilité permanente pour le règlement des factures de consommations d'eau. Le montant de ces dernières et leur facturation trimestrielle à solder dans un délai de paiement de 45 jours constituent sont des contraintes pour les populations avec leurs diverses charges domestiques (électricité, santé, alimentation, loyer, scolarité...). Faute d'un règlement dans le délai imparti, une pénalité de 10 % alourdit le montant de la facture d'eau initiale. Des 144 chefs de ménages enquêtés, 41 disposaient d'un branchement domiciliaire d'eau dont plus des trois quarts (75,6 %) ont été résiliés pour des frais de consommation impayés.

1.2-Le statut résidentiel de locataire, un facteur discriminatoire aux branchements sociaux et un frein à la décision de raccordement

Le statut de locataire d'un logement est une des clauses excluant les populations dans le bénéfice des branchements domiciliaires subventionnés de l'État et ses partenaires. En effet, l'habitation à raccorder ne doit pas avoir un usage locatif. Or, la précarité financière associée aux difficultés de logement conduit les chefs de ménages et leurs familles à résider dans ces établissements humains. Le statut d'occupation du logement des chefs de ménage de Grand Campement est dominé par les locataires (68,1 %) contre 32 % qui ne le sont pas. Parmi ces derniers on a 22,9 % des chefs de ménage propriétaires et 9% de logés gratuitement. Les coûts du logement variant de moins de 15 001 FCFA à 50 000 FCFA sont accessibles suivant les revenus mensuels des locataires (Figure 3).

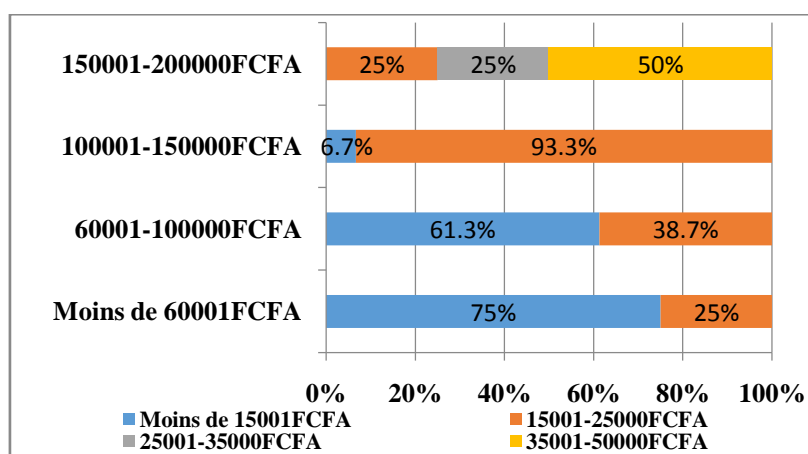


Figure 3 : Distribution du loyer des chefs de ménage suivant le niveau de revenu (Nos enquêtes, 2021)

En effet, plus le revenu du locataire croît plus il est enclin à résider dans une habitation au loyer élevé. Ainsi, les chefs de ménages au revenu inférieur à 100 001 FCFA seront plus orientés vers un loyer de moins de 15 001 FCFA. Par contre, ceux au revenu compris entre 100 001 FCFA et 200 000 FCFA préféreront des loyers oscillant plus entre 25 001 FCFA à 50 000 FCFA. Ce loyer représente une des charges de dépense prioritaire du ménage contrariant l'accès à l'eau du réseau public par l'entremise d'un éventuel branchement abonnement-normal au coût minimum de 167 000 FCFA. Ainsi, les locataires ne voudront pas supporter les frais onéreux du branchement domiciliaire dans la mesure où ils soutiennent que cet investissement restera profitable au propriétaire.

1.3 La taille élevée des ménages, un handicap au bénéfice de la tranche sociale de la grille tarifaire de l'eau

L'eau du service public géré par la SODECI est commercialisée aux ménages suivant une tarification progressive (Tableau 2).

Tableau 2: Tarification domestique de l'eau du service public ivoirien

| Désignation | Volume d'eau à consommer (m ³) | Prix TTC (FCFA/m ³) |
|--------------------|--|---------------------------------|
| Tranche sociale | 0-18 | 235 |
| Tranche Domestique | 19-90 | 367,3 |
| Tranche Normal | 91-300 | 586,8 |

Source: SODECI, 2021

La Tranche Sociale correspond aux 18 premiers mètres cubes d'eau consommés d'eau. Celles-ci sont facturées à 235 FCFA / m³. La Tranche Domestique a un tarif de 367, 3 FCFA pour un volume de 19 à 90 m³ d'eau soit un accroissement de 56,3% par rapport au tarif social. Quant à la Tranche Normale, elle est facturée à 586,8 FCFA pour une consommation de 91 à 300 m³, soit un accroissement de 149, 7% par rapport au tarif social. Ainsi, plus le volume d'eau croît en dehors des tranches, plus son coût augmente.

Malheureusement, la taille élevée des ménages résidants à Grand Campement est un facteur d'exclusion du bénéfice du tarif social (Figure 3).

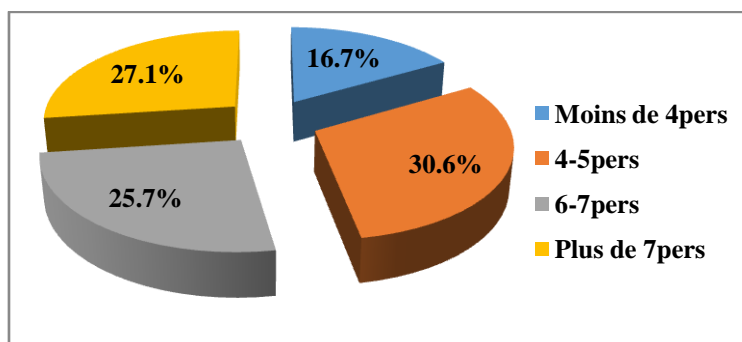


Figure 3: Distribution des tailles de ménages de Grand Campement
(Nos enquêtes, 2021)

L'enquête révèle que 47,3% des chefs de ménage vivent avec moins de 6 personnes dans leurs familles contre 52,7% ayant une responsabilité sur plus de 6 personnes y compris eux-mêmes. Toutefois, les ménages de 4 à 5 personnes demeurent la tranche la plus importante des interrogés (30,6%). Cette distribution des tailles du ménage vivant d'ailleurs dans les cours communes impactera leur consommation d'eau domestique. Ainsi, plus la taille du ménage s'accroît moins ce ménage bénéficiera des effets de la tarification sociale de l'eau dans sa consommation d'eau. Il se passera facilement à la tranche domestique ou même celle normale.

2 –Des prestations de service de la SODECI décriées

2.1 Des procédures de raccordement domiciliaire éprouvantes

Le raccordement domiciliaire du ménage au réseau public d'eau obéit à la satisfaction de certaines exigences. En effet, le requérant doit réunir son titre d'identité un titre d'occupation foncière (acte de propriété ou une autorisation dument signée par le propriétaire et légalisée à la mairie s'il n'est pas propriétaire). L'exigence de ce titre foncier n'est point une contrainte à Grand Campement, car les propriétaires des terrains disposent tous de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD). Ces pièces sont à déposer à l'agence SODECI de Koumassi située à 6 km de Grand Campement avec des frais de déplacement en aller-retour de 500- 800 FCFA. Après étude par un agent de la SODECI sur le terrain, un devis est établi et soumis au demandeur pour règlement intégral avant tout début des travaux. Cependant, le non-respect du délai de 15 jours prescrit pour la réalisation des travaux de raccordement domiciliaire conduit le demandeur à effectuer plusieurs déplacements pour protestation. Ceux-ci ne bénéficient d'aucune assistance préalable dans leur volonté de se raccorder au réseau public. Ces expériences malheureuses renforcent les préjugés et le manque de motivation à s'engager pour un branchement domiciliaire. Seules, les opérations de branchements subventionnés pilotées par des partenaires au développement (KOICA, JICA) avaient mis en place une équipe chargée de la collecte des documents exigés aux populations puis de leur transmission et le suivi à l'agence SODECI. Ce travail se faisait de concert avec la chefferie et le GTRQ (Groupe de Travail de Restructuration du Quartier) de Grand Campement.

Les ménages bénéficiaires des branchements subventionnés ont tous toujours été victime de retard dans la disponibilité effective du compteur d'eau. En effet, l'entreprise affermée du service public de l'eau qu'est la SODECI a délai officiel de 15 jours pour la réalisation d'un branchement suivi de la pose de compteur. Cependant, dans le cas des opérations de branchements subventionnés supportés par l'État et ses partenaires, ce délai s'étale souvent sur 3 à 7 mois. Ce retard découle du décalage entre les cérémonies officielles de lancement et la disponibilité du stock de matériel pour le raccordement des habitations suivi de la pose des compteurs d'eau. Dans l'attente, les différents bénéficiaires sont toujours contraints de rabattre sur les offres non conventionnelles d'accès à l'eau du réseau.

2.2 Marginalisation dans la vulgarisation des mécanismes d'accès officiel à l'eau potable

L'accès officiel à l'eau du service public repose sur les branchements-abonnements normaux et les branchements-abonnements subventionnés pour les ménages dont l'habitation n'a jamais été raccordée au réseau de distribution d'eau de la SODECI. Par contre, pour les habitations ayant déjà bénéficié d'un branchement domiciliaire, mais résilié, le ménage ne pourra avoir de l'eau qu'après un réabonnement. Ces différents mécanismes ont des coûts différents. Les habitants de Grand Campement soutiennent n'en être point informés ou sensibilisés. L'information dans leur espace se résume aux ouï-dire comme le témoigne l'usager des branchements clandestins du secteur Espoir : «*On dit que les branchements de la SODECI coûtent très chers. Nous avec notre petit salaire là, on ne peut pas payer sa. Donc on prend l'eau avec les gérants des branchements banabana* ». Par ailleurs, régulièrement chaque année, les services de la SODECI organisent des campagnes durant lesquelles les branchements subventionnés sont vulgarisés et les frais de raccordement ou

réabonnement domiciliaire au réseau d'eau connaissent des allègements (Photo 1).



Photo 1: Affiche d'une campagne de réduction des coûts d'accès à l'eau du service public (Cliché: Koukougnon, 2021)

L'information de ces campagnes se limite seulement aux affichages devant les locaux des agences SODECI et non des campagnes de vulgarisation dans les quartiers. D'ailleurs, c'est tardivement que certains en ont connaissance toujours par les ouï-dire. Le chef de quartier le confirme : « C'est toujours tardivement qu'on apprend qu'il y a des opérations de branchement subventionné et des facilités pour avoir son propre compteur d'eau. Lorsqu'on se rend à la SODECI, on nous signifie toujours que le quota est atteint depuis des semaines ».

2.3 Mauvaises qualités des services d'eau offerts

L'eau du réseau public à Grand Campement se caractérise par une discontinuité de la desserte couplée à la faiblesse de la pression d'eau au robinet aux heures critiques de consommation d'eau (6h-8h ; 11h-13h et 18h-21h). L'eau n'est que bien disponible chez les ménages raccordés entre 23h et 4h. Cependant, les vendeurs d'eau au détail et certains branchements clandestins disposent de l'eau en permanence grâce à des supprimeurs électriques. Par contre, les ménages légalement raccordés se doivent de régler leurs factures d'eau chaque trimestre pour un service de qualité dégradée.

Par ailleurs, les ménages ayant possédé des branchements domiciliaires au réseau public d'eau soutiennent n'avoir bénéficié d'aucune assistance prompte des agents de la SODECI en cas de problème sur les compteurs d'eau ou face aux montants décriés des factures. D'où, leur décision d'abandonner les compteurs d'eau au profit des offres alternatives d'accès à l'eau potable. Et le mode de vie communautaire dans cet établissement informel, le sentiment de rejet développé par les usagers de branchements domiciliaires résiliés est amplifié auprès des autres.

3– Une accessibilité meilleure aux offres alternatives du service public d'eau

3.1-Des coûts de connexion abordables

Les coûts de l'accès à l'eau du réseau public au travers des mécanismes non conventionnels demeurent accessibles aux populations de Grand Campement (Tableau 3).

Tableau 1 3: Répartition des coûts de raccordement des modes non conventionnels d'accès à l'eau

| Modes alternatifs | Non concerné | Coûts de raccordement | | | | Total |
|------------------------|--------------|-----------------------|--------------------|------------------|-------------------|-------|
| | | Gratuit | Moins de 5 001FCFA | 5 001-10 000FCFA | 10 001-15 000FCFA | |
| Achat détail | 48 | 0 | 0 | 0 | 0 | 48 |
| Branchement clandestin | 0 | 1 | 24 | 19 | 4 | 48 |
| Partage compteur | 0 | 32 | 16 | 0 | 0 | 48 |
| TOTAL | 48 | 33 | 40 | 19 | 4 | 144 |

Source: Enquêtes de terrain, 2021

Les mécanismes informels d'accès à l'eau du réseau public vont de la gratuité au paiement préalable de moins de 5 001 FCFA à 15 000FCFA en tranche unique pour les ménages usagers du branchement clandestin et du partage de compteur d'eau contrairement à l'achat au détail où les usagers ne déboursent rien. Parmi les 96 chefs de ménages disposant du branchement clandestin et ceux s'adonnant au partage de compteur d'eau, 41,6% paient moins de 5001 FCFA contre respectivement 34,4% bénéficiant de la gratuité, 19,8 % déboursant 5001 à

10 000 FCFA et 4,2% s'acquittant de 10 001 à 15 000 FCFA. Ainsi, ces usagers déboursent en moyenne 6 231 FCFA pour se raccorder au réseau public par les pratiques non conventionnelles. Ce coût moyen reste largement en deçà de celui du branchement subventionné (10 000 FCFA) et du branchement normal (167 000 FCFA). Par ailleurs, relativement aux charges financières de raccordement au réseau, la pratique du partage de compteur d'eau reste la plus avantageuse, car 66,7% de ses usagers ne paient rien contre 2,1% pour ceux du branchement clandestin.

3.2- Des coûts de la consommation d'eau appréciés

Les offres alternatives à l'accès formel à l'eau du réseau public par branchement individuel sont régies des coûts d'accès appréciés par les résidents au regard de leur précarité financière. L'eau vendue au détail à des coûts variant suivant le récipient de collecte (Photo 2).



Photo 2: Bidons et bassines d'eau à un point de vente au détail équipé de compresseur
(Cliché: Koukougnon, 2021)

Le bidon de 20-25 litres d'eau est commercialisé à 25 FCFA l'unité contre 100 FCFA pour 3 bidons (60-75 litres). Une bassine d'eau de 30-35 litres est vendue à 50 FCFA contre 100 FCFA pour 3 bassines (90-105 litres). Ainsi, les usagers préfèrent s'approvisionner par triples récipients. L'eau des branchements clandestins est commercialisée suivant la taille du ménage du requérant (Tableau 5).

Tableau 5: Distribution des coûts de consommation d'eau des branchements clandestins suivant la taille du ménage

| Taille du ménage | Dépenses de consommation d'eau |
|----------------------|--------------------------------|
| Moins de 4 personnes | 1 500-2 000 FCFA |
| 4 à 5 personnes | 2 500-3 000 FCFA |
| 6 à 7 personnes | 3 500-4 000 FCFA |
| 8 personnes et plus | 4 500-5 000 FCFA |

Source: Enquêtes de terrain, 2021

La tarification de l'eau des branchements clandestins est fixe et variable suivant la taille du ménage. Ainsi, les ménages à faible taille (moins de 4 personnes) dépensent 1 500 à 2 000 FCFA dans le mois. Les ménages de taille moyenne (4-5 personnes) déboursent 2 500 à 3 000 FCFA mensuellement. Quant aux ménages de forte taille (6 personnes et plus), ils font plutôt face à des dépenses de consommation d'eau de 3 500 à 5 000 FCFA.

Concernant les coûts de la consommation d'eau issue du partage de compteur, ils sont fixés au prorata de la taille des ménages usagers.

3.3- Une périodicité souple du règlement des dépenses de consommation d'eau

Les dépenses de consommation d'eau à Grand Campement restent énormes suivant la taille du ménage et la typologie de l'offre alternative d'accès à l'eau du réseau public, mais les possibilités de règlement restent souples pour les populations (Tableau 6).

Tableau 6: Répartition des dépenses d'eau des ménages dans le trimestre suivant les offres alternatives d'accès à l'eau du réseau

| Offres alternatives | Dépenses trimestrielles d'eau (en FCFA) | | | TOTAL |
|-------------------------|---|---------------|---------------|-------|
| | Moins de 10 001 | 10 001-20 000 | 20 001-30 000 | |
| Achat eau au détail | 19 | 18 | 11 | 48 |
| Branchement "bana bana" | 39 | 8 | 1 | 48 |
| Partage compteur | 37 | 11 | 0 | 48 |
| TOTAL | 95 | 37 | 3 | 144 |

Source: Enquêtes de terrain, 2021

De façon générale, les dépenses de consommation d'eau des ménages dans le trimestre vont de moins de 10 001 FCFA à 30 000 FCFA. Et plus des 2/3 des chefs de ménages (66 %) déboursent moins de 10 001 FCFA dans le trimestre au titre des charges domestiques d'eau. Spécifiquement aux types d'offres d'accès, l'accès à l'eau par achat au détail est plus onéreux pour les ménages. A cet effet, on note que 37,5 % des usagers déboursent 10 001-20 000 FCFA et 22,9 % des utilisateurs 20 001-30 000 FCFA dans le trimestre contre seulement 39,6 % s'acquittant de moins de 10 001 FCFA. Toutes ces dépenses d'eau sont fractionnées par un paiement au quotidien lors de la collecte afin d'être supportées par les ménages. Parfois des crédits de paiement sont octroyés par le revendeur.

Pour ce qui est des branchements "bana bana" ou clandestins, la quasi-majorité de ces utilisateurs (81,2 %) dépensent moins de 10 001 FCFA dans le trimestre contre respectivement 16,7 % pour 10 001-20 000 FCFA et 2,1 % pour 20 001-30 000 FCFA. Ces sommes sont fractionnées en un paiement mensuel à défaut de la suspension de la fourniture d'eau.

En ce qui concerne l'accès par le principe du partage de compteur d'eau, plus des trois quarts (77,1 %) des usagers versent moins de 10 001 FCFA dans le trimestre contre 22,9 % faisant face à des dépenses de consommation d'eau de 10 001-20 000 FCFA. Le paiement des dépenses d'eau se fait à chaque arrivée de la facture d'eau et auprès du propriétaire du compteur. Le non-règlement de la quote-part entraîne la suspension de l'accès à l'eau du ménage mise en cause.

IV. DISCUSSION

Les résultats de l'étude attestent qu'à défaut d'accéder au branchement domiciliaire au réseau public d'eau, les ménages de Grand Campement s'approvisionnement plus aux offres alternatives du service public en dépit des actions réalisées par l'État pour les ménages vulnérables des quartiers précaires. Cette persistance du faible niveau de raccordement au réseau d'eau des ménages est le fait de différents facteurs. Le premier déterminant est d'ordre économique. Ainsi, la précarité financière des ménages à faire face aux coûts de raccordement prohibitifs et l'irrégularité du revenu à supporter des factures de consommation d'eau à solder trimestriellement constituent un des facteurs clés. Le coût du branchement-abonnement normal s'élève à plus du double du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ivoirien chiffré à 60 000 FCFA et plus de la moitié des chefs de ménages (50,7%) ont moins du SMIG. Cela rejoint d'ailleurs les conclusions de T. S. Donfack Nkemzem et al. (2020, p.224) dans les quartiers spontanés de Bafoussam au Cameroun, A. L. Brou (2018, p. 218) sur certains quartiers précaires d'Abidjan (Yaoséhi, Kennedy Coulécha et Washington), W.G. Koukougnon (2015, p.70) sur le quartier précaire Gobelet dans la commune résidentielle de Cocody et T. Gnagne et al. (2008, p.2) sur le quartier précaire Koweït dans la commune de Yopougon. Ces derniers soutiennent que le faible niveau de vie des résidents et l'incertitude à supporter le paiement régulier des factures d'eau rendent difficiles leur raccordement au réseau d'adduction d'eau soit par branchement-abonnement normal à 167 386 FCFA, soit par le branchement abonnement subventionné à 10 000 FCFA.

Cette contrainte économique des ménages pauvres à accéder au service d'eau n'est point spécifique aux pays en développement. À ce propos, H. Smets (2000, p.128) notait que les ménages pauvres des pays industrialisés européens avaient des difficultés à solder en paiement unique les montants élevés afin d'accéder à l'eau du réseau. Raison pour laquelle A. Angueletou-Marteanu (2009, p.84) avait signifié que les frais de branchement élevés représentent un obstacle pour l'accès au réseau des ménages à bas revenus dans les zones périurbaines de Mumbai.

Le profil sociodémographique avec la taille de ménage élevé et la prédominance du statut de locataire du logement constitue un second frein du raccordement au réseau d'eau pour les ménages à faible revenu. À cet égard, B. Collignon et al. (1999, p.23-24) révélaient que la tarification progressive de l'eau en Côte d'Ivoire ne favorise pas les branchements desservant des ménages de tailles élevés à cause de l'accroissement du volume d'eau consommé. Ainsi, cette tarification par tranche revient à dire que le coût de chaque unité supplémentaire consommée augmente par tranche. Il sera alors difficile aux ménages à forte taille de ménage de modérer leur consommation pour pouvoir bénéficier des avantages de cette tarification. Être locataire est aussi un frein à bénéficier du branchement subventionné dans cet établissement informel où ce statut est dominant.

Face à ces différentes contraintes, les offres non conventionnelles deviennent les alternatives d'accès à l'eau du réseau public du fait de leur adaptation aux réalités des populations. Ce résultat est partagé par J. Saint Vil

(1987). À ce propos, J. Saint Vil (1987, p. 156) soulignait que face à des revenus bas et incertains ne leur permettant pas d'honorer les factures de consommation d'eau aux périodicités trimestrielles, les ménages préfèrent fractionner leur dépense en achetant du jour au jour aux points de vente au détail. Ces mécanismes d'accès sont gérés par les résidents à l'instar du cas de Ram Nagar, un bidonville au nord-est de Mumbai en Inde (Rémy Bercegol et Adeline Desfeux, 2011, p. 1) afin de compenser les insuffisances du service public.

V. CONCLUSION

Que retenir de cette réflexion qui escomptait analyser les déterminants du faible niveau de raccordement au réseau public d'eau potable des résidents de Grand Campement; un quartier précaire de la commune de Koumassi dans le District d'Abidjan?

Ainsi, plusieurs facteurs sont à l'origine d'une telle réalité. Il s'agit entre autres de la fragilité financière, du statut résidentiel de locataire et la taille élevée des membres du ménage dans cet établissement informel. À ces indicateurs propres au profil des ménages, s'ajoutent des indicateurs exogènes ; notamment des contraintes liées aux prestations de la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI). Concrètement, il est reproché à cette entreprise prestataire du service public d'eau potable des démarches de raccordement domiciliaires éprouvantes et une marginalisation dans la vulgarisation des mécanismes d'accès officiels à l'eau potable. Naturellement, pour faire face à cette difficulté de raccordement, les ménages de ce quartier ont recours à des offres résilientes pour leur approvisionnement en eau potable plus adaptées aux réalités de leur cadre de vie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. ABDOURAHMANE Mbade Sène (2018). L'urbanisation de l'Afrique: davantage de bidonvilles ou des villes intelligentes? In *Population & Avenir*, n° 739, p. 14-16.
- [2]. ANGUELETOU-MARTEAU Anastasia (2009). Accès à l'eau en périphérie: petits opérateurs privés et pauvreté hydraulique domestique. Enjeux de gouvernance dans les zones périurbaines de Mumbai, Inde, Thèse de doctorat ès sciences économiques, 313 pages.
- [3]. BADIANE Alioune (2017). L'urbanisation durable et le défi des bidonvilles en Afrique, 17 Ed Fondation Forum de Bamako L'Afrique face aux défis de l'Urbanisation, 16 pages.
- [4]. BROU Affoué Lucie (2018). Les stratégies des résidents des quartiers précaires d'Abidjan face aux politiques d'urbanisation: cas de Yaoséhi, Kennedy Coulécha et Washington, Thèse de doctorat, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 387 pages.
- [5]. BNETD (2015). Analyse des politiques, du cadre institutionnel, juridique et réglementaire des bidonvilles, 48 pages.
- [6]. COLLIGNON Bernard, TAISNE Régis, SIE Kouadio Jean-Marie (1999). Analyse du service de l'eau potable et de l'assainissement pour les populations pauvres dans les villes de Côte d'Ivoire In *HYDROCONSEIL*, septembre, 38 pages.
- [7]. DONFACK Nkemzem Tidane Stella, SA'A Mazoa Pélégie, ANEHMBOM Ghoutum, ENI Ruth Tua, LEBGA Aloysious Kohtem, NGOUANET Chrétien YEMMAFOUO Aristide (2020). «Problématique d'accès à l'eau potable dans les quartiers spontanés de la ville de Bafoussam, Cameroun» In *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 30; N° 1, juillet.; 2020, p. 215-229
- [8]. GNAGNE Théophile, Touré Y. Geoffroy, Konan K. Félix, Bruce O. Raymond (2008). «Concertation des acteurs pour un accès durable des populations à faibles revenus au réseau public d'eau potable: cas de Koweït dans la commune de Yopougon» In *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n° 2, p. 63-75.
- [9]. Rémy Bercegol et Adeline Desfeux (2011). «Alternative au service public d'eau conventionnel: l'exemple des « réseaux de groupes d'usagers » d'un bidonville de Mumbai» In *Métropoles* [En ligne], 9, mis en ligne le 14 décembre 2011, consulté le 27 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/4462>
- [10]. SACKOU Kouakou Julie Ghislaine, ATTIA-KONAN Akissi Régine, CLAON Jean Stéphane, BERTHÉ Ibrahima, JIBIKILAYI Mutsipayi et KOUADIO Luc (2010) : «Analyse qualitative de l'accès à l'eau dans les quartiers précaires du district d'Abidjan» In *Cahier de Santé Publique*, Vol. 9, n°1, p.7-15
- [11]. SMETS Henri (2000). De l'eau potable pour les pauvres In *Environmental policy and law*, 30/3, p.124-140.
- [12]. TEKAM Dorine Djuissi, VOGUE Noel, NKFUSAI Claude Ngwayu, ELA Maurice Ebode, CUMBER Samuel Nambile (2019). «Accès à l'eau potable et à l'assainissement: cas de la commune d'arrondissement de Douala V (Cameroun)» In *PanAfrican Medical Journal*, 33 :244, 8p, <http://www.panafrican-med-journal.com/content/article/33/244/full/>
- [13]. WWDR (2019). Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019, "Ne laisser personne pour compte", UNESCO, <https://fr.unesco.org/water-security/wwap/wwdr/2019>; 198 pages.
- [14]. Wilfried Gautier Koukougnon (2015). «Stratégies d'accès à l'eau potable dans un quartier défavorisé: cas de Gobelet dans la commune de Cocody (Abidjan-Côte d'Ivoire)» In *Revue canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical geography* [En ligne], Vol. (2) 2. Mis en ligne le 15 novembre 2015, pp. 60-72. URL: <http://laurentienne.ca/rcgt>
- [15]. ZOUHON Lou Nazié Michèle (2016). Déterminants sociaux de non-durabilité des compteurs d'eau subventionnés dans les ménages en milieu périurbain dans le District Autonome d'Abidjan, thèse unique, université Félix Houphouët Boigny, 306 pages.